La clôture du Congrès de la Mutualité

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« La population française l'a bien compris, puisque, à la date d'hier, 5.896.000 déclarations avaient déjà été recueillis. Encore cette statistique ne porte-t-elle que sur 7 départements.

» Cette constatation prouve à l'évidence que le Pays accepte à la fois la charge, — bien que la cotisation soit réduite à 6.50 % — et le bénéfice des assurances sociales qui réduiront la morbidité et la mortalité et feront de la race française une race robuste, heureuse physiquement et moralement.

M. le Ministre du Travail constate que l'accord avec les médecins est fait grâce au libre choix du praticien et à la liberté du tarif des consultations. Mais, bien entendu, il faut un contrôle et, pour l'exercer, pour éviter les faux et les abus, le Gouvernement compte à la fois sur la conscience et la probité scientifique du corps médical et sur le concours de la Mutualité. Il a donné, à celle-ci, une preuve de sa confiance en sa gestion prudente en admettant les sociétés de secours mutuels sans condition d'effectifs à se transformer en caisses primaires. M. le Ministre du Travail constate, en outre, que l'avenir des assurances sociales dépend maintenant de la seule Mutualité. D'ici quelques mois, chacun comprendra que la loi est bonne, qu'elle était nécessaire et pour peu que la propagande des mutualistes s'exerce, il n'y aura bientôt plus de réfractaires.

Le Gouvernement assurera l'application de la loi avec le minimum de fonctionnaires. (Vifs applaudissements) donnant ainsi l'exemple de l'économie la plus rigoureuse pour la gestion des deniers des assurés et de l'Etat.

Le discours de M. Raoul Péret vice-président du Conseil des Ministres

Chaleureusement ovationné dès sa prise de contact avec le public qui garnit le Théâtre, M. Raoul Péret, vice-président du Conseil des Ministres, dit sa reconnaissance pour la confiance que la Mutualité n'a jamais cessé de témoigner au Gouvernement. Il constate avec joie que si le Congrès de Strasbourg a apporté à la Mutualité des espérances ; celui de Lille lui donne des réalités.

M. Raoul Péret tient à féliciter les artisans de l'œuvre nouvelle et en particulier M. le Ministre du Travail, dont les vues pénétrantes, la grande intelligence et l'esprit de conciliation ont su faire triompher en grande partie devant le Parlement, le point de vue de la Mutualité : M. Gaston Roussel, qui défend inlassablement sa fille adoptive, la Mutualité, contre toute tentative de destruction ; M. G. Petit, l'homme qui a su créer l'Union des Sociétés de secours mutuels du Nord, qui compte plusieurs centaines de mille adhérents ; enfin les parlementaires et tous ceux qui ont collaboré à donner à la loi sur les assurances sociales sa forme actuelle.

Sans doute, cette forme est-elle un peu différente de celle qu'avait rêvée les mutualistes. Evidemment, la Mutualité eut pu faire à elle seule les assurances sociales. Mais il eut fallu pour cela que tous les travailleurs eussent compris la nécessité de la Prévoyance et que, les sociétés de secours mutuels couvrissent le pays tout entier. L'indifférence d'une grande partie du monde du travail a obligé le législateur à se substituer à lui. » Il serait puéril, déclare M. Raoul Péret, d'imaginer que quelques retouches ne seront pas nécessaires. L'expérience les indiquera. Les mutualistes tiendront à honneur, comme toujours de tenir l'engagement pris en leur nom par M. Georges Petit et de faire leur la loi sur les assurances sociales ».

En terminant, M. Raoul Péret se déclare persuadé que, grâce à l'action continue de l'Etat, de la Mutualité, des Travailleurs et de leurs employeurs, les fléaux sociaux finiront par reculer et le cortège des misères humaines par se disperser.

A l'issue de cette assemblée solennelle et avant que les congressistes se séparent, sur l'initiative de M. le Président Péret, des adresses de sympathie et d'attachement — signées de M. Georges Petit — furent alors adressées à Leurs Majestés le Roi et la Reine de Belgique, M. le Président de la République Française Gaston Doumergue, à M. le Président du Conseil Tardieu.

Les récompenses

A 13 heures, 2.000 congressistes se réunissaient en l'immense Palais Rameau, sous la présidence de MM. Raoul Péret, vice-président du Conseil des Ministres ; Laval, ministre du Travail et G. Petit, président de la Fédération Mutualiste et des personnalités précitées. A l'issue de ce repas, excellemment servi, et au cours duquel de splendides auditions furent données par la Musique du 43e R. I., une chorale formée par la Lyrique de Fives-Saint-Maurice, le Club Orphéonique Fivois, la Lyre Amicale de Vauban, l'Orphéon Saint-Maurice et M. Hennebelle, organiste.

MM. Langeron, préfet du Nord : Gaston Roussel, conseiller général : Degouy, président de l'Union Départementale du Nord ; Coolen, adjoint au Maire de Lille ; Georges Petit, président général ; Daniel Vincent, ancien ministre ; Laval, ministre du Travail ; Raoul Péret, vice-président du Conseil des Ministres ; Jontaux, sénateur belge, prirent la parole et portèrent des toasts à la Mutualité Française.

Au cours du repas, M. Laval, au nom du Gouvernement, donna lecture des distinctions suivantes accordées aux mutualistes :

Médailles d'or de la Mutualité. — MM. Jules Bonnet ; Alexandre Carion ; Eugène Chuffart ; Henri Duvivier ; Edmond Leclercq ; Victor Hantson ; Victor Degouy ; Richard Coolen ; Maurice Duquesne ; Victor Mairie ; Jules Lescluse.

Médailles d'argent. — Mme Marie Allard ; MM. Henri Bény ; Michel Billiet ; Albert Bricout ; Victor Déplanque ; Clotaire Desquiens ; Paul Dossche ; Jean Formeut ; Georges Imbert ; Emile Lefebvre ; Hippolyte Mouchette ; Jules Palmaert ; Emile Piat ; Henri Proy ; René Rénier ; Daniel Verdière ; Paul Bonchard ; Cyrille Cerisier, chef de division à la Préfecture ; Jules Devaux ; Léon Hallard ; Joseph Manier ; Emile Simoens ; Jacques Simon, chef de Cabinet de M. le Préfet du Nord ; Georges Tillie.

Médailles de bronze. — MM. Alphonse Albaut ; Maurice Barbry ; Désiré Bertier ; Arthur Bonduel ; Henri Carlier ; Lucien Caulier ; Constant Colart ; Adolphe Crévillier ; Henri Cuinenet ; Jules Decomble ; Emile Delabroye ; Alfred Desmons ; Florimond Dufour ; Alfred Dumont ; Edouard Duqueune ; Charles Glonier ; Auguste Grimbel ; César Haquette ; Léon Hardeman ; Edouard Havez ; Maurice Leblanc ; Eugène Marsaudon ; Henri Mayeur ; Amand Vang ; Léon Debrauwère ; Henri Dhélin ; Hubert Henry.

Mentions honorables. — MM. Albert Accart ; Pierre Benoît ; Fernand Bourgeois ; Théophile Caron ; Auguste Cheyns ; Léon Desbonnet ; Albert Devos ; Augustin Devynck ; Rémy Edouard ; Victor Glorian ; Jean Grusou ; Augustin Hecquet ; Julien Hennequart ; Victor Leclercq ; Gustave Lejeu ; Mme Marie Le Hoal ; MM. Maurice Leroy ; Jules Libert ; Louis Liénart ; Paul Ligot ; Georges Millecamps ; Henry Papyn ; Charles Platel ; Paul Poupller ; Alphonse Pringuez ; Henri Robillard ; Emile Roguit ; André Romain ; Marcel Schoutteten ; Henri Vandeputte ; Paul Van-Loo ; Jules Warambourg ; Désiré Herpin ; Clément Delsaux, Constant Pollart.

Médailles d'or de la Prévoyance sociale. — MM. Maurice Da Costa, inspecteur d'Académie ; Delepoulle L., président des « Amis de Lille ».

Médailles de bronze. — Julien Carret ; Victor Dauschy ; Adolphe Delvas ; Adolphe De Rieck ; Hector Desprez ; Edmond Goreaud ; René Lussiez ; Gaston Quenet ; Paul Thiebaut ; Alphonse Blondeau ; Georges Basuyaux ; Charles Caby ; Lucien Lartillier.

Assurances sociales. — Médailles d'or. — MM. Léon Leclercq ; Josson Ernest ; Wiart Georges.

Médailles d'argent. — MM. Louis Delaunoy ; Arthur Delbecq ; Edouard Dubois ; Paul Dupont ; Jean-Baptiste Lefebvre ; Louis Sauvenière.

Médailles de bronze. — MM. Eloi Becuwe ; Paul Bello ; Jean Castelain ; Eugène Cornuel ; Louis Debode ; Mme veuve Ruffine Demarcq ; Maurice Derruder ; Gustave Gaspard ; François Caudry ; Paul Laridan ; Achille Laude ; Charles Malechaux ; Georges Ouvry ; Louis Pinart ; Jean Sailly ; Aimable Salarnier ; Victor Six ; Richard Stemput ; Alfred Vilquin ; Alphonse Viseux ; Maurice Rischebusch ; Edmond Flament.

Le Grand Cortège Mutualiste

Plus de 10.000 personnes défilèrent sur la Grand'Place de Lille

Dès 15 h., le banquet mutualiste du Palais-Rameau étant terminé, les sociétés de secours mutuels s'assemblaient en bon ordre, boulevard Vauban, avec, en tête leurs dirigeants.

Par les boulevards Vauban, de la Liberté, la rue Nationale, elles gagnaient en un long et imposant cortège la Grand'Place où elles défilèrent devant la tribune d'honneur installée face au Grand'Garde. Elles opéraient ensuite leur dislocation à l'extrémité de la rue des Manneliers, par les rues de Paris, Faidherbe, Anatole-France et la place du Théâtre.

En tête du défilé venaient un peloton de gendarmes, puis la musique du 43e R.I., et la bannière de la Mutualité Française. Suivaient : le Conseil d'administration de la Fédération Nationale ; MM. Georges Petit et Georges Degouy, en tête. Sur la tribune d'honneur installée Grand'Place se trouvaient MM. Raoul Péret, ministre de la Justice ; Pierre Laval, ministre du Travail ; Langeron, Préfet du Nord ; Coolen, adjoint aux fêtes, représentant le Maire de Lille ; Daniel-Vincent, Bersez, Daveinne, Mahieux, sénateurs ; Des Rotours, Nicolle, Coutel, députés ; Simon, chef de Cabinet de la Préfecture du Nord ; Boujard, secrétaire général ; Châtelet, recteur d'Académie ; Degouy, président de l'U. D. du Nord, etc. etc.

Tour à tour, on vit défiler les enfants des écoles laïques de Lille, filles et garçons, agitant de petits drapeaux tricolores ; l'Harmonie de l'Escadron de Flandre, les délégations des Sociétés de Secours Mutuels de Belgique, Tournai, Gand, Courtrai, Mouscron, Bruges, etc., etc., les drapeaux des compagnons du Tour de France, les délégations des Sociétés de Secours Mutuels du Pas-de-Calais ; celles de Colombes, de Cambrai, de Suresnes, de Hardenghem, de Wingles, d'Arques, de la Mutualité Maternelle du 43e R. I., etc., etc.

Sur la Grand'Place, le défilé dura environ une heure, passant devant la colonne commémorative du siège de Lille de 1792 et les vieux géants, fétiches de la Cité, peinturlurés et habillés de neuf, Lydéric et Phinaert.

Les concerts de la journée

Une orgie de musique déferla toute la première journée des fêtes de la Grande Kermesse et de la Mutualité, de par la bonne ville de Lille.

Pendant que le Congrès tenait son imposante séance de clôture au Grand-Théâtre, dès 11 h. 30, des concerts-apéritifs avaient lieu sur la Grand'Place, par l'Harmonie Philanthropique de Molenbeck-St-Jean, près de la Douane de Fives, par l'harmonie du Soutien de St-Gilles. D'un côté, comme de l'autre, un public nombreux fit aux musiciens un gros succès.

A 18 h., Grand'Place, l'« Harmonie du Soutien de St-Gilles » se faisait de nouveau entendre. Son gros succès fut l'attachante « Mme Butterfly », de Puccini.

Au même endroit, à 20 h. 30, la « Grande Fanfare de Fives », magistralement dirigée par M. Edmond Pellemeulle enlevait splendidement la belle ouverture de « Zampa » de Hérold ; celle du « Roi de Lahore », de Massenet, et prouvait la science de ses instrumentistes dans la délicate ouverture des « Noces de Figaro », de Mozart. Nous ne saurions trop féliciter la « Grande Fanfare de Fives » du choix des morceaux de son programme. Par de tel travail se légitime une subvention municipale.

Pendant ce temps, place de la Gare, l'Harmonie Philanthropique de Molenbeek-St-Jean donnait également un fort beau concert.

Un merveilleux feu d'artifice

A 22 h. 15, sur la place de la République, devant une foule innombrable, un superbe feu d'artifice monstre fut tiré. Une heure durant, bouquets de feu, fusées lumineuses, soleils en réduction, cascades illuminées, égayèrent la place de la République de leur diapure multicolore.

Pendant ce temps, place Cormontaigne et boulevard Montebello, se déroulait une agréable kermesse flamande.

La Grande Kermesse de Lille du lundi 9 Juin

Aujourd'hui, indépendamment cette fois du congrès de la Mutualité, qui se poursuit à Bruxelles, en une excursion amicale, la grande kermesse de Lille continue ses fastes.

Rappelons l'essentiel du programme :

Dès 9 heures du matin, une braderie de quartier se déroulera rues de Lannoy et Pierre-Legrand.

A 11 heures, des concerts-apéritifs auront lieu place de la Gare, par l'Harmonie du Soutien de Saint-Gilles ; Grand'Place, par les Accordéonistes du Centre de Bruxelles.

A 14 heures, le grand cortège de la fête de la Chanson s'assemblera boulevard des Ecoles, groupant 118 sociétés et groupes. A 14 h. 30 aura lieu le départ selon l'itinéraire suivant : Rues d'Arras, de Wazemmes, place des Quatre-Chemins, rues des Postes, Jules-Guesde, place Nouvelle-Aventure côté droit, rues Léon-Gambetta, Masséna, place de Strasbourg, rue Nationale, Grand'Place côté droit, rues des Manneliers, de Paris, du Molinel, place de la République. Dislocation.

Sous la conduite des commissaires, les sociétés et groupes concourant pour les prix d'émulation, se rendront aux emplacements ci-après pour l'exécution des démonstrations ou auditions : 1. place du Concert ; 2. angle des rues Saint-Sauveur et de Pois.

Le soir, à 20 heures, un concert aura lieu place de la Gare, par la Musique municipale, et un bal à grand orchestre, Grand'Place.

UNE JOURNÉE POLITIQUE

Un important discours de M. Herriot à Salon

M. Edouard Herriot, a prononcé un discours au banquet organisé hier à Salon, par la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste des Bouches-du-Rhône, discours qui, en fait, constitue une réponse à celui de M. André Tardieu à Lyon, le 1er juin.

Le maire de Lyon parla d'abord des attaques dont son parti est l'objet puis demanda qu'on le laissât rire de la « guerre sans merci au Gouvernement » dont les radicaux-socialistes sont accusés par certains.

La position du Parti radical-socialiste

M. Herriot a alors défini la position du parti radical et radical-socialiste entre le Bloc national reconstitué et le Parti socialiste.

« Nous n'avons qu'à marquer fortement notre position et à la tenir. Le pays ne douterait de nous que s'il nous sentait hésitants. Déjà, selon moi, l'on a beaucoup trop parlé de réforme électorale et de combinaisons parlementaires. M. le Président du Conseil vient de stabiliser sa majorité, dominée par les formations de droite. C'est la règle même du jeu parlementaire, il nous laisse libre une large place. Installons-nous-y fortement ».

Son programme, ses réalisations

Répondant aux critiques adressés à propos du « manque de programme » de son parti, l'orateur a détaillé ce programme. Il a abordé notamment la question fiscale, déclarant : « On a bien voulu me décerner certains éloges pour avoir travaillé par la conférence de Londres et à la mise en application de ce plan Dawes qui nous a rapporté 25 milliards de France, à tracer les voies à une politique depuis constamment suivie. Je remercie, dans une intention de probité, je ne veux laisser à personne le soin de dire que j'ai été vaincu lorsque, trouvant une situation financière très difficile, arrivant à un moment où la France ne pouvait plus souscrire à des emprunts, j'ai en vertu de notre programme, demandé un effort à la richesse acquise.

Après avoir constaté l'échec de son programme de redressement financier, M. Herriot a ajouté : « Nous voulons travailler, dans cet ordre d'idées, comme dans les autres, à rechercher la justice ; demander à certaines fortunes récentes de verser un peu moins aux caisses électorales et un peu plus à l'Etat. Nous ne saurions nous contenter de dégrèvements dont on constate déjà l'insuffisante action sur l'économie de ce pays ».

La question de l'enseignement secondaire

L'ancien président du Conseil parla ensuite du problème de l'école, de la laïcité et de l'enseignement secondaire accessible à tous, « réforme qui n'a été arrachée, dans la Chambre actuelle, qu'à quelques voix de majorité et malgré le Gouvernement. Il a ajouté : « Et voici que Rome, par la voix de l'« Osservatore Romano », par le ministère du cardinal, secrétaire d'Etat, intervient dans la discussion d'un problème qui ne concerne que les citoyens français. Que fera la majorité ? Que fera le Gouvernement sur une question aussi grave pour l'avenir du pays ».

La politique extérieure

M. Herriot s'étendit sur la politique extérieure louant M. Briand « d'avoir poursuivi avec une obstinée ténacité l'effort de cette S. D. N. qui n'a pas obtenu dans le discours de Dijon le moindre des honneurs, abondamment décernés au parti radical, et pour avoir lancé ce mémorandum sur la Fédération européenne, lui aussi traité par le mépris du silence ».

Les rapports avec les socialistes

M. Herriot a abordé en terminant, les rapports des radicaux et des socialistes.

« Les socialistes, a-t-il dit, joignent parfois leurs attaques à celles de nos autres adversaires. S'il doit être commis des imprudences fâcheuses, pour la suite de la vie publique de ce pays, j'entends que ce ne soit point par nous. Je crois connaître la démocratie de ce pays ; elle s'irrite de ces querelles dont profitent les droites.

Le pays républicain ne comprend pas, que donnant la majorité aux idées de gauche, il soit si souvent représenté par des Gouvernements hostiles à ces idées. **Il dépendra du parti socialiste de dire s'il consent à un accord, que notre groupe parlementaire lui a déjà proposé et qui, pour avoir de l'efficacité doit être net et sans ambages. Nous avons dit notre doctrine. Il dira la sienne sur la propriété individuelle à laquelle nous sommes sincèrement attachés et dont nous voulons la diffusion. Il la dira sur la défense nationale qui trouve les radicaux unanimes parce que nous la considérons comme indispensable à l'élaboration même de la paix. Nous déclarons franchement que nous sommes hostiles à l'idée de la lutte des classes parce qu'elle nous paraît en contradiction avec les idées de fraternité inscrites dans le programme de la révolution française et parce que dans un pays comme le nôtre si profondément individualiste, cette vieille théorie empruntée aux sociologies du passé se heurte aux réalités aux transformations incessantes de la vie ».**

M. Herriot a conclu en affirmant sa confiance dans l'avenir du parti radical et radical-socialiste.

Le 27e Congrès National du Parti Socialiste à Bordeaux

Le 27e Congrès National ordinaire du Parti socialistes S.F.I.O., s'est ouvert hier à Bordeaux. 300 délégués environ assistent à cette séance inaugurale qui est présidée par M. Capolle, secrétaire fédéral de la Gironde, assisté de MM. Garçon, secrétaire-adjoint et Lagarde, trésorier de la Fédération. Nombreux sont les parlementaires élus du parti qui siègent au milieu des délégués de leur Fédération et parmi lesquels on distingue notamment : MM. Marquet, député-maire de Bordeaux ; Compère-Morel (Gard) ; *Evrard (Pas-de-Calais)* ; Renaudel (Var) ; *Bracke (Nord)* ; Vincent Auriol (Haute-Garonne) ; Frossard (Martinique), etc... etc...

On reconnait encore sur l'estrade réservée au bureau, les délégués des diverses sections de l'Internationale ouvrière : MM. Vandervelde, président de l'I.O.S. ; Debrockère et Van Roosbroeck, du Parti belge ; Albarada, de la section hollandaise ; Campbell et Maxton, de l'Independant Labour Party ; Winter, de la section tchécoslovaque ; Branting fils, délégué du Parti suédois, etc...

La séance du matin

Dès l'ouverture du congrès, M. Séverac formule, au nom de la commission d'administration permanente, les propositions de celle-ci, en ce qui concerne l'ordre du jour des séances plénières.

On se met, en principe, d'accord pour discuter largement le problème agraire, sans cependant arrêter le programme du parti, qui sera définitivement adopté au cours du prochain Conseil national.

Une séance de nuit est, en outre, prévue pour la soirée de mardi, elle sera consacrée, soit à la fin du débat sur le problème agraire, soit à l'achèvement de la discussion relative à la défense nationale et au désarmement.

L'après-midi de dimanche et la matinée de lundi sont réservés à la discussion des rapports statutaires.

La séance est levée à 11 h. 30 pour permettre aux délégués d'assister à un vin d'honneur qui leur est offert par la municipalité de Bordeaux.

La discussion du rapport moral

La seconde séance du congrès s'ouvre, à 14 h. 45, sous la présidence de M. Vincent Auriol, député de la Haute-Garonne, assisté de M. J.-B. Séverac (Seine).

On aborde la discussion des rapports statutaires. Le rapport moral est présenté par M. Paul Faure, secrétaire général du Parti.

La discussion s'ouvre dans une atmosphère assez fiévreuse par une intervention de M. Ramadier, député de l'Aveyron, qui déclare que les délégués de sa Fédération voteront le rapport moral, mais cependant il ne peut s'empêcher de critiquer la position prise par la Fédération de la Dordogne au moment de l'élection de Bergerac ».

M. Zyromsky l'interrompt avec violence.

Une réplique de M. Ramadier provoque de violentes interruptions.

En vain celui-ci, voulant s'expliquer, essaie de donner leur véritable signification aux paroles qu'il a prononcées.

Il ne réussit qu'à provoquer un redoublement de protestations chez M. Ziromsky et ses amis.

La confusion est à son comble, car de leur côté les tribunes manifestent également en des sens différents, suivant le sentiment de leurs occupants.

M. Ramadier ne peut plus se faire entendre. On voit M. Ziromsky se diriger vers la tribune. Il gagne l'estrade et demande la parole, mais à leur tour, les amis de M. Ramadier déclarent qu'ils ne veulent pas délibérer sous la dictature et l'empêchent de placer un mot. Enfin, à la suite d'une courte suspension de séance, M. Vincent Auriol parvient à rétablir le calme.

L'ASSASSINAT DU MINISTRE D'ALLEMAGNE A LISBONNE

On mande de Lisbonne que le Président de la République a adressé au président Hindenburg un télégramme dans lequel il exprime ses regrets de l'attentat dont a été victime le baron von Baligand, et présente ses condoléances en son nom personnel et au nom du peuple portugais.

Le transport du corps du ministre d'Allemagne a été effectué dans une voiture de la Croix-Rouge, escortée d'un escadron de la garde républicaine montée.

Les membres du gouvernement, le corps diplomatique, l'amiral et les officiers de la flotte allemande, le chancelier et le personnel de la légation et du consulat et les membres de la colonie allemande faisaient partis du cortège.

Les membres du corps diplomatique, réunis sous la présidence de l'ambassadeur du Brésil, ont décidé de mettre les drapeaux en berne et de présenter leurs condoléances à la veuve du ministre.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 8 Juin 1930

Soleil : Lever à 3 h. 49 ; coucher à 19 h. 50.
Lune : Lever à 18 h. 31 ; coucher à 2 h. 20.
Aujourd'hui : St-Félicien. Demain : St-Landry.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 8 juin 1930, à 9 heures :

Baromètre : 766 mil. 1 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 4 mil. 8.

Thermomètre : Froude : 15.1 ; minima : 9.6 atteint à 5 heures le matin ; maxima : 25.6 atteint à 13 heures la veille.

Etat hygrométrique : 75 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Est ; Force : fort ; Direction des nuages : Nord NordEst ; Etat du Ciel : nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Beau temps, peu nuageux, brumeux le matin, vent de Nord-Est 4 à 7 m. faiblissant. Température en hausse de 2 degrés ; minimum en baisse de 1 degré.

Le Prince Carol proclamé Roi

La Chambre et le Sénat ont voté sa réintégration dans ses droits à la couronne

La Chambre et le Sénat, réunis séparément hier matin, ont voté à l'unanimité l'annulation de la loi enregistrant l'acte du 4 janvier, et ont décidé que le prince Carol serait réintégré dans tous ses droits.

Le prince Michel, héritier du trône, prend le titre de grand voïvode ou de duc d'Alba Julia.

La séance de l'Assemblée nationale

La séance de l'assemblée nationale a été ouverte solennellement devant un très nombreux public qui garnissait les tribunes. Aucun militaire n'avait été admis dans l'enceinte. M. Maniu, en prenant place à son siège de député, a été l'objet d'ovations prolongées.

Lorsqu'est venu en discussion le projet de loi réintégrant le prince Carol dans tous ses droits, seul a pris la parole l'ancien éducateur du prince. Il a déclaré que l'acte du 4 janvier était une monstruosité, que le roi Ferdinand, victime d'intrigues avait accepté avec douleur. « Cet acte est nul, a-t-il ajouté, car le prince ne pouvait renoncer à une succession qui n'était pas encore ouverte.

» Aujourd'hui, une réparation est nécessaire pour le bien du pays et de la dynastie ».

Le projet de loi a été adopté par 310 voix contre une.

La proclamation

Après avoir adopté le projet réintégrant le prince Carol dans tous ses droits, la Chambre et le Sénat réunis en assemblée nationale ont abordé la proposition déposée par M. Junian à l'effet de proclamer le prince Carol roi de Roumanie. M. Juliu Maniu, prenant la parole comme chef du parti national paysan, a déclaré approuver la proposition.

Les représentants de tous les autres partis, y compris ceux de toutes les minorités nationales, interviennent à leur tour, ont également donné leur approbation et ont terminé en s'écriant « Vive le roi Charles II ». Le scrutin a été alors ouvert et la proposition a été adoptée par 486 voix contre une. La proclamation du résultat a été saluée par des ovations interminables.

L'animation à Bucarest

Le président du Conseil, M. Mironesco, a rendu visite aux différents chefs de partis MM. Vintila, Bratiano, Averesco, Jorga Lupu, puis à la princesse mère. Une animation joyeuse règne dans la ville entière. Le temps est magnifique, de nombreuses escadrilles d'avions tournoient au-dessus du Parlement.

A 15 heures, le cortège royal a quitté le palais royal pour se rendre à la Chambre où est arrivé le patriarche Miron Christea entre les mains duquel le nouveau souverain doit prêter serment. L'apparition du patriarche a été saluée d'applaudissements ; tous les députés étaient debout.

Victime de son imprudence un enfant s'est tué à Auby

Un petit Polonais, Edmond Pilarczyk, âgé de 8 ans, dont les parents sont domiciliés rue Jean-Jacques Rousseau, 7, à Auby, a été victime, samedi soir d'un double accident qui lui a coûté la vie.

Vers 8 heures, l'enfant s'amusait à l'une des extrémités du pont qui enjambe le canal. Imprudemment, il se pencha hors du parapet et perdit l'équilibre. Dans sa chute, le malheureux bambin s'accroche instinctivement, pour se retenir, au câble à haute tension de la traction électrique qui court le long du chemin de halage et vint s'abattre sur le sol, la tête la première.

Relevé par des passants, l'infortuné gamin reçut les soins de deux médecins qu'on manda en hâte. Mais toute intervention fut inutile, la petite victime avait été électrocutée et portait, en outre, une fracture du crâne.

Il succomba deux heures après l'accident.

On ne saurait trop s'élever contre la négligence des parents, généralement d'origine étrangère qui laissent leurs enfants à eux-mêmes et n'exercent sur eux aucune surveillance.

Hier encore, nous signalions cet acte de sabotage inconscient commis par un enfant — un Polonais aussi — qui à Fenain, sur la voie ferrée immobilisa un appareil signalisateur.

Il est temps que l'on mette un terme à ces jeux dangereux, qui ont parfois des conséquences terribles.

Le IIIe concours des sociétés chorales polonaises en France s'est tenu à Douai

En raison de l'importance de la population polonaise dans la région de Douai, les dirigeants des sociétés chorales polonaises en France avaient choisi la grande cité du Nord comme siège du troisième concours. Et quarante-six sociétés appartenant aux colonies polonaises répandues dans tout le secteur des Mines du Nord et du Pas-de-Calais avaient répondu, hier dimanche, à l'appel des organisateurs.

Le concours était placé sous la présidence d'honneur de M. Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris, qui avait délégué M. Smiczek.

Dans le courant de la matinée, le Comité, composé de M. Czacharowski, président ; Hendrysiak, secrétaire, et Koralewski, trésorier, reçut les sociétés.

L'après-midi, le concours commença à l'Hippodrome municipal.

Auprès de M. Smiczek avaient pris place MM. Brzezinski, consul de Pologne à Lille ; Brousseer, ingénieur des Mines d'Aniche, et M. Léon Escoffier, qui tint à apporter sa sympathie aux chanteurs polonais.

On put constater que le Cirque avec son velum possédait une acoustique fort bien corrigée.

Les chorales, presque toutes mixtes, vinrent à tour de rôle exécuter un ou plusieurs morceaux.

Bien entendu tous les chants étaient polonais, malgré cela de nombreux auditeurs français étaient présents.

Aujourd'hui le concours se poursuivra.

Les « Anciens Coloniaux » de Lille ont fêté hier leur 18me Anniversaire

Dimanche à 16 h., s'est réunie à la Grand'Place, la Société Mutuelle des anciens coloniaux de Lille.

Cette réunion avait pour but de célébrer le 18e anniversaire de sa fondation. L'on remarquait dans l'assistance la présence de M. Jean Levy, adjoint au Maire et de M. le Commandant Decroix.

A l'ouverture de la séance, M. Marcel FRANÇOIS, vice-président prit le premier la parole. Il remercia, les anciens coloniaux, d'être venus nombreux à l'Assemblée et propose aussitôt le renouvellement du bureau.

Satisfaction lui fut donnée et les membres formèrent le nouveau Bureau de la façon suivante :

Président actif : M. Marcel François.

Vice-Présidents : MM. Désiré Mullier, Gustave Casin, Arthur Doutreleong.

Secrétaire général : M. Pierre Baudin.

Secrétaire-adjoint, M. Léon Carlier ; trésorier, M. Chivori ; trésorier-adjoint : M. Mignon.

L'Assemblée procéda ensuite à l'élection de divers bureaux dont nous donnons ci-dessous la désignation :

Bureau militaire : M. Mullier.

Bureau contrôle : MM. Carlier et Doutreleong.

Bureau Mutuel : MM. Mullier et Mercier.

Quelques questions furent débattues et des projets mis au point, notamment le prochain voyage envisagé, par la Société, à Malo-les-Bains. Ce voyage pourrait se fixer au 13 juillet.

En fin de séance, M. Marcel François prit à nouveau la parole, pour présenter à l'auditoire M. Verotrefler, président d'honneur, dont il fit l'éloge et souligna particulièrement la carrière coloniale.

Les journées nationales de l'aviation, à Vincennes

Hier ont débuté à Vincennes les journées nationales de l'Aviation. Dès 8 h. 30 un public nombreux garnissait les tribunes et les pelouses, puis apparaissent les avions participant au meeting. M. Laurent Eynac, ministre de l'Air fut reçut à son arrivée, par M. P. E. Flandin, président de l'Aéro-Club. Il passa en revue les appareils militaires, puis il assista à un déjeuner. A 14 h., les appareils prenant part à la Course Paris-Bordeaux et retour prirent le départ. Ce sont : Réservat, Delmotte, Lotti, Lefevre, Avignon, Lasnes, Assolent et enfin Léna Bernstein.

A 15 h. 15, M. Gaston Doumergue a fait son entrée sur le polygone de Vincennes.

Les honneurs ont été rendus par la garde républicaine.

Le président de la République a été reçu par MM. Laurent Eynac, ministre de l'Air, et P.-E. Flandin, ministre du Commerce et président de l'Aéro-Club de France, entourés des membres du comité d'organisation.

Tandis que le président de la République arrive au polygone, des vols acrobatiques sont exécutés par les pilotes Lemoigne, René Paulhan, Détroyat, Macel Dorel, Sadi-Lecointe et Villechanoux.

Durent la visite des appareils, Assolant, Lefèvre et Lotti ont présenté au public leur avion « Canari » avec lequel ils ont accompli la traversée de l'Atlantique nord et qui seul évolua au-dessus du polygone pendant la revue présidentielle.

A 17 h., eut lieu l'imposant défilé des forces aériennes au-dessus du polygone, en formations impeccables.

Le Prix de Diane gagné par « Commanderie » hier à Chantilly

La première grande journée de Chantilly a été favorisée par un temps très agréable.

Le Prix de Diane de 1930 restera parmi les réunions les plus réussies de ces dernières années.

Après le handicap, l'attention s'est portée sur les pouliches du Prix de Diane et l'examen des concurrentes au paddock a permis de constater que celles-ci avaient été amenées dans un excellent état de préparation.

« La Savoyarde » notamment retenait l'attention. La superbe fille de « Filibert de Savoie » était vraiment séduisante. Mais plusieurs de ses adversaires faisaient aussi l'admiration des sportsmen.

Le départ fut donné dans de bonnes conditions.

Seule, « Cocodette » appartenant à M. Vteil-Picard, est très mal partie. Dès le signal, « Eubée » a mené devant « Rose Rouge », « Honey », « Isola Madre », Diadème », « Katrine ». Dans cet ordre, face aux écuries, « Rose Rouge » prenait le commandement, serrée de près par « Honey », « Eubée », « Isola Madre », « Diadème ». C'est seulement en arrivant dans la ligne droite que « Rose-Thé », puis « Commanderie », faisaient leur apparition en même temps que « La Savoyarde ».

A environ 200 mètres du poteau, « Rose-Thé », « Commanderie », « La Savoyarde », se détachaient légèrement, poursuivies par « Diadème » et « Fata Morgana », cette dernière amenée en pleine piste. « Commanderie » ne tardait pas à prendre l'avantage et elle résistait jusqu'au poteau à une vigoureuse attaque de « Rose-Thé », montée par le jockey anglais H. Wragg. « La Savoyarde » était bonne troisième devant « Fata Morgana » et « La Voulzie ».

Peu après la grande épreuve, une centaine d'avions sont passés au-dessus du champ de courses.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
Contient les lignes Belges Tramways de Lille, Rues de Lille.
EN VENTE PARTOUT

FEUILLETON DU 9 JUIN 1930. — N° 2

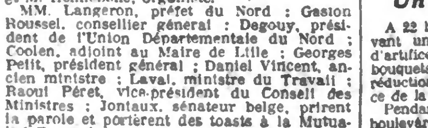

RÉSUMÉ DU CHAPITRE PRÉCÉDENT

Dans la salle du Palais de Justice de Montpellier, assise au banc d'infamie, une jeune fille, pâle et délicate, répond aux questions du président. Son nom? Pulchérie. Pas de nom de famille. On ne l'appelle que Chérie. Elle raconte sa vie, qui ne fut qu'un long martyre. Abandonnée à sa naissance, recueillie par la châtelaine du Val-Rose, elle a connu la faim, le froid, la peur, les coups, les lourds travaux. Puis, un jour, d'un mouvement de colère, elle s'est vengée de cette femme qui la faisait souffrir et l'a tuée...

Sept mois avant le dénouement de cette affaire, la châtelaine du Val-Rose recevait son neveu, Claude Varagniez, et sa famille.

C'est que cette quinzaine passée au Val-Rose par les « Parisiens », la changeait surtout, elle, transformait cette existence de paria à laquelle, à deux ou trois reprises, elle avait essayé, sans y réussir, d'échapper.

Sa marraine la lâchait, ainsi que l'épervier lâcherait un pauvre volatile, sur lequel il fondra de nouveau, qu'il ressaisira plus cruellement dans ses serres, dès que sa liberté à lui, lui sera rendue.

Et elle profitait, sans arrière-pensée, ou plutôt sans laisser sa pensée se porter en avant, de cette relâche dans ses jours de misère.

Car toute pensée, née de la pitié, sans doute, bien qu'elle ne se plaignait jamais, — elle trouvait des sympathies qui se transformaient peu à peu en affections parmi le père, la mère, une fille de deux ans plus jeune qu'elle, trois garçons qui venaient ensuite, et où la Benjamine, et elle n'avait point été la désirée, un délicieux bébé ayant aujourd'hui vingt mois, Mlle Lili, tenait jusqu'à présent la première place

Cet après-midi, comme à chaque arrivée, ce furent donc de grandes effusions de la part de tante Agathe, dont la faconde ne connaissait point de bornes au milieu des surprises du revoir ; les garçons grandis, l'aîné, presque un jeune homme, Marie-Thérèse de plus en plus jolie, Lili un amour comme il n'en existait point, Mme Claude Varagniez rajeunissait tous les ans ! quant à Claude... oh : lui, changé, vieilli...

— Qu'as-tu donc, mon garçon ?

— Rien que de la fatigue, ma tante... le souci des affaires.

— Allons, tu vas te remettre, ici, comme l'année dernière.

M. Claude Varagniez pénétra dans le vestibule ; personne ne vit la contraction qui bouleversa son visage au front barré de deux plis creux, de ces rides qu'accentua l'obsession d'une idée importune.

Sa femme, ses enfants, embrassaient Chérie, à qui il venait de mettre lui-même un baiser sur le front.

Puis, tout le monde montait l'escalier, se répandait au premier étage, dans les chambres vastes, claires, aux vieux meubles commodes.

Trois quarts d'heure plus tard, les habits poussiéreux remplacés par des costumes de campagne, et la nourrice — gardée comme bonne — endormant en haut la petite, les nouveaux arrivés s'attablaient dans la salle à manger, devant une collation dressée par Chérie, composée de laitage, de fruits, de pain frais de larges tranches minces de jambon, et de plusieurs bouteilles de carthagène, un vin blanc doux, très estimé, du pays.

— Mangez, mes petits ! répétait à tout instant tante Agathe, pendant que sa filleule servait les uns et les autres ; vous savez qu'on ne soupe qu'à huit heures, après la rentrée des vendangeurs.

En effet, la nuit prête à venir, tandis que Mme Claude Varagniez, fatiguée du voyage, attendait pour quitter sa chambre, où elle était remontée, que la cloche annonçant le repas, carillonnât, les enfants, qui avaient entraîné Chérie dans les vignes, se trouvant encore dehors, la veuve se tenait de nouveau sur le perron, s'appuyant à la rampe garnie de lierre. A ses côtés, son neveu, les bras croisés sur sa poitrine, regardait fixement l'horizon, où s'éteignait dans la brume, la bande de pourpre du couchant.

C'était un homme d'environ quarante-cinq ans, grand, les épaules larges, la tête puissante, intelligente et sympathique. Les deux plis qui barraient son front semblaient plus profonds encore que l'après-midi : la pensée obsédante devait primer toutes les autres...

La voix de Mme Varagniez le tira brusquement de sa préoccupation.

— C'est égal, hein ! mon neveu, si ce m'est une satisfaction de me répéter, à dix reprises quelquefois dans une journée, que ces vignobles, ces champs, ces bois m'appartiennent, c'en est bien une petite pour vous de penser, lorsque vous séjournez au Val-Rose : « A la mort de ma tante, c'est à moi que tout cela reviendra ».

Claude avait frémi. Pourtant il répondit, haussant les épaules et souriant :

— Tous les ans vous me faites cette remarque et tous les ans je vous réponds : une tante qui n'a que dix ans de plus que son neveu, est fort capable de vivre plus longtemps que lui.

— Oh ! vous n'ignorez pas que, malgré les apparences, je ne suis pas taillée pour faire de vieux os... J'ai une maladie de cœur, le foie est atteint, ce qui complique la situation... Or, mon cher Claude, — comme vous en êtes, — du Midi, — quoique par votre mère, vous teniez presque du Nord, — et que dans notre beau pays on ne connaît pas les simagrées, vous supputez certainement la valeur de mon héritage... Cela ne me fera pas mourir...

« Quand j'ai épousé votre oncle, qui avait vingt-cinq ans de plus que moi, et ai détérioré, le pauvre ! que malgré tous mes soins, nous ne fûmes heureux que neuf années, je pensais : ton mari peut partir du jour au lendemain, tâche qu'il assure ton sort, car si tu le perdais, tu serais sans le sou, comme devant... C'était un grand cœur... Il a fait les choses beaucoup mieux que je l'eusse cru... Eh bien ! je n'ai pas l'ombre d'un remords... N'était-il pas plus juste qu'il me laissât, à moi, qui avais passé à son chevet, pour ainsi dire, les plus belles années de ma jeunesse, ce qu'il possédait, qu'à vous, qui pouviez vous tailler une situation ?...

— Absolument, ma tante, et je n'y ai jamais trouvé à redire.

— D'autant moins, n'est-ce pas ? que vous me savez d'une conscience assez timorée pour faire rentrer dans la famille de mon mari, la fortune dont non seulement j'ai joui, mais que j'ai, par des spéculations heureuses, singulièrement augmentée.

— C'est ce que vous m'avez toujours dit... Orphelin et sans patrimoine, je fus élevé par mon oncle, qui subvint aux frais de mes études, me laissa trente mille francs, somme suffisante, dans sa pensée, pour attendre la clientèle... Quel droit avais-je de lui demander plus ?... Quant à cet héritage, ma chère tante, que vous devez faire rentrer dans la famille... s'il vient, mes enfants en profiteront... Je le répète, je puis mourir avant vous.

Mme Varagniez recommença à promener ses regards sur les immenses champs de vignes, semés d'oliviers rabougris, que le soir tombant couvrait de brumes.

Les pauvres vendangeurs rentraient au gîte, à l'éreintant labeur chichement rémunéré, les uns prenant le chemin du village ou des hameaux environnants, les autres, les plus nombreux, venus de loin pour la récolte du raisin, regagnant le domaine où, leur assiettée de soupe engloutie, leur rasade de vin absorbée, ils iraient dormir comme des brutes au-dessus des écuries, dans les paillis.

Exerçant autour d'elle une surveillance soupçonneuse, inflexible aux pauvres qui s'arrêtaient rarement à la porte de sa demeure, rapace vis-à-vis de ceux qu'elle employait et qui, les jours de paie, s'en allaient toujours mécontents, si ce n'est la menace à la bouche : crainte, haïe, respectée, la châtelaine du Val-Rose restait l'autorité du pays.

Elle était fière de son pouvoir, elle s'en vantait ; et ce n'était pas la première fois non plus qu'elle l'exaltait devant son neveu, vers qui elle se retourna.

— Oui, Claude, cette puissance-là en vaut une autre : agrandir ses biens d'année en année, payer peu la main-d'œuvre, vendre dans de bonnes conditions ; ne voir dans tous ces gens fourbus, qui vous détestent parce que vous les faites vivre, que des machines, des sortes d'esclaves, des êtres inférieurs destinés à vous enrichir... C'est une satisfaction malsaine peut-être, mais c'en est une, et elle suffit à mon bonheur...

— Fort heureusement ma pauvre tante.

— Car, n'est-ce pas ? je n'ai que celle-là... Oui, c'est encore une sorte de plaisir que de se savoir détestée... même par les siens.

— Ah ! ma tante, voilà une mauvaise querelle !

Elle éclata de rire, lui frappa de la main un grand coup sur l'épaule.

(A suivre.)